

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Association UTOPIA 56

Rue du Bois du Chateau
56100 LORIENT

N° SIREN : 818 042 319

Association UTOPIA 56

Rue du Bois du Chateau
56100 LORIENT

N° SIREN : 818 042 319

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de l'association UTOPIA 56

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UTOPIA 56 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués [le cas échéant : et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion des co-présidentes et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des co-présidentes et dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

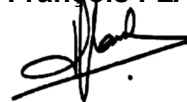
la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 21 septembre 2026,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix HDF
Jean-Francois FLAUD



Bilan Actif 2023-03

	Brut	Amortissemen Dépréciation	Net au 31/03/2026	Net au 31/03/2025
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solu</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	5 973,97	748,86	5 225,11	3 974,12
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	202 093,87	126 866,60	75 227,27	72 922,31
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	15 152,50		15 152,50	152,50
<i>Autres immobilisations financières</i>	30 302,00		30 302,00	18 770,00
Total II	253 522,34	127 615,46	125 906,88	95 818,93
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	6 485,45		6 485,45	
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	5 560,82		5 560,82	
<i>Autres créances</i>	40 633,84		40 633,84	38 360,43
<i>Charges constatées d'avance</i>	53 424,21		53 424,21	78 536,40
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1 615 788,27		1 615 788,27	952 658,86
<i>Disponibilités</i>	921 376,14		921 376,14	354 830,08
Total III	2 643 268,73		2 643 268,73	1 424 385,77
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 896 791,07	127 615,46	2 769 175,61	1 520 204,70

Bilan Passif 2023-03

	au 31/03/2026	au 31/03/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	1 291 274,53	862 438,51
Excédent ou déficit de l'exercice	297 451,43	428 836,02
Situation nette (sous-total)	1 588 725,96	1 291 274,53
Total I	1 588 725,96	1 291 274,53
AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		126 982,94
Total III		126 982,94
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 701,49	56 458,46
Dettes fiscales et sociales	53 024,16	45 488,77
Autres dettes	400 000,00	
Produits constatés d'avance	634 724,00	
Total V	1 180 449,65	101 947,23
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 769 175,61	1 520 204,70

Compte de résultat 2023-03 page 1

	Exercice N 31/03/2026	Exercice N-1 31/03/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	171 977,52	90 622,75
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	5 560,82	
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	508 720,46	636 611,30
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	2 298 690,99	2 174 412,67
Dont Dons manuels	2 210 704,01	2 057 702,40
Dont Legs, donations et assurances-vie	87 986,98	116 710,27
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		40 634,88
Utilisation des fonds dédiés	126 982,94	21 304,12
Autres produits	2 101,02	79,40
Total I	3 114 033,75	2 963 665,12
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 303 308,47	956 753,60
Impôts, taxes et versements assimilés	59 174,88	73 849,09
Salaires	1 167 369,73	1 154 473,89
Cotisations sociales	235 757,67	160 842,86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 076,78	47 924,56
Reports en fonds dédiés		126 982,94
Autres charges	368,50	1 393,37
Total II	2 815 056,03	2 522 220,31
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	298 977,72	441 444,81
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	22 465,61	5 145,08
Total III	22 465,61	5 145,08
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	22 465,61	5 145,08

Compte de résultat 2023-03 page 2

	Exercice N 31/03/2026	Exercice N-1 31/03/2025
3 . RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	321 443,33	446 589,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		3 375,38
Total V		3 375,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	18 837,46	20 815,86
Sur opérations en capital	4 860,00	
Dotations aux amortissements et aux provisions	294,44	313,39
Total VI	23 991,90	21 129,25
4 . RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-23 991,90	-17 753,87
Total des produits (I+III+V)	3 136 499,36	2 972 185,58
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 839 047,93	2 543 349,56
EXCEDENT OU DEFICIT	297 451,43	428 836,02

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UTOPIA 56

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 2 769 176 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 297 451 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/09/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Utopia 56 est une association humanitaire, de mobilisation citoyenne et de défense des droits des personnes en situation d'exil et de migration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et de l'ANC 2022-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode: application d'un nouveau règlement comptable

En raison d'un changement de réglementation applicable aux règlements comptables, les comptes annuels sont présentés après application d'un changement de méthode comptable. L'association a ainsi arrêté ses comptes, pour l'exercice ouvert au 1er avril 2025 et clos le 31 mars 2026, en application des nouvelles dispositions inscrites dans le Règlement ANC n°2022-06 dit de modernisation des états financiers, modifiant lui-même le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation conformément aux dispositions du Plan comptable général. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes. Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

Analyse du changement de règlement comptable

Transfert de charges : les remboursements de formations comptabilisés en 2024 au compte 7914 transfert de charges apparaissent sur la ligne "Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges" dans les produits exceptionnels. Ils sont dorénavant comptabilisés

Règles et méthodes comptables

au compte 6494 Prise en charge formations et apparaissent en 2025 sur la ligne charges sociales dans les charges d'exploitation pour un montant de 3 251 euros.

Transfert de charges : les aides à l'emploi comptabilisées en 2024 au compte 7914 transfert de charges apparaissent sur la ligne "Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges" dans les produits exceptionnels. Ils sont dorénavant comptabilisés au compte 7410 Aides à l'emploi et apparaissent en 2025 sur la ligne Subventions d'exploitation dans les produits d'exploitation pour un montant de 12 173 euros.

Cession d'actifs immobilisés : les produits de cession des immobilisations comptabilisés au compte 775 de PCEAC apparaissent dans les produits exceptionnels. Ils sont dorénavant comptabilisés au compte 757 produits de cession et apparaissent dans les produits d'exploitation.

Cessions d'actifs immobilisés : la valeur nette comptable des éléments sortis du patrimoine comptabilisée au compte 675 VNC apparaissait dans les charges exceptionnelles. Elle est dorénavant comptabilisée au compte 657 VNC et apparaît dans les charges d'exploitation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 090	1 884		5 974
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	151 807	47 712	2 000	197 519
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 244			1 244
- Emballages récupérables et divers		3 331		3 331
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	157 141	52 927	2 000	208 068
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	153	15 000		15 153
- Prêts et autres immobilisations financières	18 770	15 442	4 860	30 302
Immobilisations financières	18 923	30 442	4 860	45 455
Total	176 063	83 369	6 860	253 522

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- ----- Acquisitions	Entrées ----- Apports	- ----- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			52 927		
Immobilisations corporelles			30 442		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			83 369		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- ----- Cessions	Sorties ----- Scissions	- ----- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			2 000		
Immobilisations corporelles			4 860		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			6 860		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		116	633		749
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	3 à 5 ans		78 884	48 436	2 000	125 320
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		1 244			1 244
- Emballages récupérables et divers				302		302
Immobilisations corporelles			80 244	49 371	2 000	127 615
Total			80 244	49 371	2 000	127 615

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 129 921 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 302		30 302
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 561	5 561	
Autres	40 634	40 634	
Charges constatées d'avance	53 424	53 424	
Total	129 921	99 619	30 302
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 561
Intérêts courus s/valeurs mobilière	15 788
Total	21 349

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 180 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 701	92 701		
Dettes fiscales et sociales	53 024	53 024		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	400 000	400 000		
Produits constatés d'avance	634 724	634 724		
Total	1 180 450	1 180 450		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact non parvenues	31 429
Dettes provis. pr congés à payer	7 978
Charges sociales s/congés à payer	1 895
Total	41 301

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	53 424		
Total	53 424		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	634 724		
Total	634 724		

Suivi des fonds dédiés p1

	A l'ouverture de l' exercice	Reports	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
		A	B		C	A - B + C	
Projet step up	13 649,94	13 649,94	13 649,94				
Club Funding	60 000,00	60 000,00	60 000,00				
Fondat° de Fran	33 333,00	33 333,00	33 333,00				
ds dotat° les peti	20 000,00	20 000,00	20 000,00				
Total	126 982,94	126 982,94	126 982,94				

Pdts/Chg.par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/03/2026	Exercice N	Exercice N-1 31/03/2025	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	171 977,52	171 977,52	90 622,75	90 622,75
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 210 704,01	2 210 704,01	2 057 702,40	2 057 702,40
- Legs, donations et assurances-vie	87 986,98	87 986,98	116 710,27	116 710,27
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	30 127,45		8 599,86	
3 - Subventions et autres concours publics	508 720,46		636 611,30	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations			40 634,88	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	126 982,94		21 304,12	
Total	3 136 499,36	2 470 668,51	2 972 185,58	2 265 035,42
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 333 504,93	2 333 504,00	2 306 690,00	2 306 690,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	425 625,00	425 625,00	47 601,00	47 601,00
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Versements à un organisme central ou à d'autres				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	79 918,00	79 918,00	58 280,00	58 280,00
3 - Frais de fonctionnement			3 795,62	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			126 982,94	
Total	2 839 047,93	2 839 047,00	2 543 349,56	2 412 571,00
Excédent ou Déficit	297 451,43	-368 378,49	428 836,02	-147 535,58

Compte Emploi annuel des ressources

	Exercice N 31/03/2026	Exercice N-1 31/03/2025
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	2 333 504	2 306 690
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	425 625	47 601
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	79 918	58 280
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement		
Total des emplois	2 839 047	2 412 571
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	2 839 047	2 412 571
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie	171 978	90 623
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	2 210 704	2 057 702
- Legs, donations et assurances-vie	87 987	116 710
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Total des ressources	2 470 669	2 265 035
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	368 378	147 536
Total	2 839 047	2 412 571

